

# SÉANCE ORDINAIRE

DU 4 NOVEMBRE 2019

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi 4 novembre 2019 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

**MAIRE :** Mario St-Louis

**CONSEILLERS (ÈRES):** Louise Rioux  
Jonathan Rioux  
Jocelyn Côté  
Gisèle Saindon

**ABSENTS (E) :** Éric Veilleux  
Mireille Gagnon

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

.....

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 24 Divers demeurent ouverts.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
4. Dépôt de l'extrait du registre contenant les déclarations visées au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil et au code d'éthique et de déontologie des employés.
5. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019
6. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
7. États comparatifs
8. Liste des arrérages de taxes
9. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal
10. Nomination d'un pro-maire
11. CSST / Classement pour l'année 2020
12. Programmation TECQ 2019-2023 (no2)
13. Compilation Ramonage de cheminée + Paiement
14. Soumission Ramonage de cheminée
15. Adoption du règlement #261 afin de procéder à la répartition du coût des travaux dans l'entretien du cours d'eau (branche 12 du ruisseau du petit sault)
16. ATR du Bas-Saint-Laurent
17. Demande d'inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds
18. Location espace Monsieur Julien Tardif
19. Club de ski-doo / droit de passage
20. Adhésion avec l'UMQ pour le regroupement de l'abat-poussière pour la saison 2020
21. Service d'ingénierie FQM
22. Voirie
  - Pick-up
  - Fin de saison
23. Chemin d'hiver
  - Vérification de la machinerie d'hiver-

2019-11-148

24. Divers
    - Souper de Noël
    - Poste d'essence de proximité
    - Croix Rouge
    - Pompier (Bois pour la fontaine et chef pompier)
  25. Période de questions
  26. Levée de l'assemblée
- .....

### **3. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les membres du conseil présents ont déposé en ce quatrième jour de novembre 2019 leur formule de déclaration des INTÉRÊTS des élus municipaux telle que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

.....

### **4. DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE CONTENANT LES DÉCLARATIONS VISÉES AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL ET AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

La directrice générale mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite au registre des employés ni au registre des membres du conseil municipal au cours de la dernière année.

.....

### **5. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019**

2019-11-149

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

### **CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT**

2019-11-150

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 4 novembre 2019.

Annie Roussel, Directrice générale/secrétaire-trésorière

Adopté à l'unanimité

.....

### **6. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER**

2019-11-151

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 11-2019 des comptes payés soit accepté au montant de \$10 397.34 et que le bordereau numéro 11-2019 des comptes à payer soit accepté au montant de \$35 871.30 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisé à en faire le paiement.

.....

### **7. ETATS COMPARATIFS**

La directrice générale dépose aux membres du conseil les états comparatifs tel que prévu par la loi.

.....

### **8. LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES**

2019-11-152

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte le dépôt de la liste des arrérages de taxes préparée par la directrice générale.

.....

## 9. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2020

2019-11-153

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui débiteront à 19h30 et se tiendront à la salle Adélar-Godbout le:

Lundi 13 janvier, Lundi 3 février, Lundi 2 mars, Lundi 6 avril, Lundi 4 mai, Lundi 1 juin, Lundi 6 juillet, Lundi 3 août, Lundi 8 septembre, Lundi 5 octobre, Lundi 2 novembre et Lundi 7 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

.....

## 10. NOMINATION D'UN PRO-MAIRE

2019-11-154

Une proposition est faite par Madame la conseillère Louise Rioux afin de nommer Monsieur le conseiller Jonathan Rioux pro-maire de notre municipalité. Une proposition est faite par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux afin de nommer Madame la conseillère Gisèle Saindon pro-maire de notre municipalité. Une proposition est faite par Madame la conseillère Gisèle Saindon afin de nommer Monsieur le conseiller Jonathan Rioux pro-maire de notre municipalité. Une proposition est faite par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux afin de nommer Monsieur le conseiller Jocelyn Côté pro-maire de notre municipalité. Aucune autre proposition n'est faite. Madame la directrice générale demande à Monsieur Jocelyn Côté sa réponse. Celui-ci refuse. Madame la directrice générale demande à Monsieur Jonathan Rioux sa réponse. Celui-ci refuse. Madame la directrice générale demande à Madame Gisèle Saindon sa réponse. Celle-ci refuse. Madame la directrice générale demande à Monsieur Jonathan Rioux sa réponse pour une deuxième fois. Celui-ci accepte. Il est donc proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur le conseiller Jonathan Rioux soit nommé pro-maire de notre municipalité et ceci pour un an.

.....

## 11. CNESST / CLASSIFICATION POUR L'ANNÉE 2020

La municipalité de Saint-Éloi a reçu de la CNESST la décision concernant la classification pour l'année 2020. Le taux de cotisation sera de 2.10\$ par tranche de 100\$ de salaire assurable.

.....

## 12. PROGRAMME TECQ 2019-2023 (no2)

2019-11-155

Attendu que :

La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

### Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci,

des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

.....

### 13. RAMONAGE DE CHEMINÉE

2019-11-156

La directrice générale lit les déficiences inscrites dans les bordereaux de ramonage remis par Ramonage Frédéric Pilote pour avoir effectué le ramonage des cheminées de notre municipalité.

Cheminées ramonées, inspectées: 166

Refus de ramoner: Les propriétaires s'en occupent eux-mêmes, Ne sert plus ou n'a pas servi, Démantelée, Non-fonctionnelle, Cheminées de garage.

Déficiences trouvées :Tuiles fissurées, Créosote glacé, Support de toit brisé, Manque de scellant au déflecteur, Tête fissurée, Base craqué.

Remarques : Cendres vidées par les propriétaires.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la Municipalité de Saint-Éloi paie un montant de \$4150 plus taxes comprises à Ramonage de cheminées Frédéric Pilote pour le ramonage des cheminées.

.....

### 14. SOUMISSION RAMONAGE DE CHEMINÉE

2019-11-157

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a demandé des prix pour le ramonage des cheminées;

Considérant qu'il y a eu quatre entreprises qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les entreprises sont les suivants :

<u>ENTREPRISES</u>	<u>COÛT 2020</u>	<u>COÛT 2021</u>	<u>COÛT 2022</u>
Monsieur Frédéric Pilote	35\$ + taxes	35.50\$ + taxes	36\$ + taxes
Monsieur Marcel Ouellet enr.	40\$ + taxes	40\$ + taxes	40\$ + taxes
Ramonage Rimouski	65\$ + taxes	67\$ + taxes	69\$ + taxes
Caillouette & associés	14613\$ + tx	14978\$ +tx	nil

Considérant que Ramonage de cheminées Frédéric Pilote est le plus bas soumissionnaire;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage Ramonage de cheminées Frédéric Pilote pour les années 2020-2021 et 2022 pour les montants suivants : 35\$ pour 2020, 35,50\$ pour 2021 et 36\$ pour 2022 plus taxes.

.....

**15. ADOPTION RÈGLEMENT #261 AFIN DE PROCÉDER À LA RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX DANS L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU (BRANCHE 12 DU RUISSEAU DU PETIT SAULT)**

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 103 et suivants de la loi sur les Compétences municipales, les cours d'eau locaux sont sous la compétence des municipalités régionales de comté;

**ATTENDU QUE** la M.R.C. des Basques a reçu des demandes d'intervention pour des travaux d'entretien sur le cours d'eau (branche 12 du ruisseau du Petit Sault);

**ATTENDU QUE** le conseil désire réclamer les coûts encourus par la municipalité et des montants versés à la M.R.C. concernant l'entretien et l'aménagement du cours d'eau ci-haut mentionnés;

**Attendu qu'**une présentation du projet de règlement a été faite lors de la séance du 7 octobre 2019 par Madame la Directrice générale, afin de présenter l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par le conseil;

**Attendu que** des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

**Attendu qu'**un avis de motion a été régulièrement donné le 7 octobre par Monsieur Jocelyn Côté;

**En conséquence,** il est proposé par Monsieur Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no 261 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue, par le règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le présent règlement porte le titre de «Afin de procéder à la répartition du coût des travaux dans l'entretien du cours d'eau (branche 12 du ruisseau du Petit Sault).

**ARTICLE 2**

La M.R.C. des Basques, qui a compétence sur les cours d'eau locaux, a décrété les travaux d'entretien sur le cours d'eau (branche 12 du ruisseau du petit sault) qui se localise sur les lots 5 546 983, 5 547 010, 5 546 989, 5 547 011, 5 547 012, 5 547 013, 5 547 020 du cadastre de la paroisse de Saint-Éloi.

**ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à payer le coût des travaux du cours d'eau (branche 12 du ruisseau du Petit Sault) qui se localise sur les lots 5 546 983, 5 547 010, 5 546 989, 5 547 011, 5 547 012, 5 547 013, 5 547 020 du cadastre de la paroisse de Saint-Éloi au montant de 6032.37\$.

**ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées, il est par le présent règlement imposé au propriétaire concerné, une compensation équivalente au coût des travaux exécutés sur leur propriété respective :

**Cours d'eau (branche 12 du ruisseau du Petit Sault)**

- Ferme Fleur de Mai inc. 2 595.38\$
- 9187-9767 Québec inc. 497.07\$
- Ferme Côtelet (2009) inc. 2 584.52\$
- André Gagnon 355.90\$

**ARTICLE 5**

Cette tarification est assimilable à toutes dispositions relatives aux suppléments de taxes municipales ou tarifs susceptibles d'être exigées suite à une correction du rôle d'évaluation ou à toute autre réglementation applicable par la municipalité au cours de son exercice financier.

**ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera conformément à la loi.

.....

## **16. ATR DU BAS-ST-LAURENT**

2019-11-159

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$287 plus les taxes à l'Association Touristique Régionale du Bas-Saint-Laurent pour la cotisation annuelle 2019-2020.

.....

## **17. DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS**

2019-11-160

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de payer un montant de 142\$ pour renouveler l'inscription des camions incendie à la Commission des transports du Québec.

.....

## **18. LOCATION ESPACE MONSIEUR JULIEN TARDIF**

2019-11-161

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit entreposer ses « traillers » et son épandeur à abat-poussière;

Attendu que Monsieur Julien Tardif loue dans sa grange des espaces pour entreposer de la machinerie;

Attendu que M. Tardif assure seulement sa grange et non ce qu'il entrepose;

Attendu que la directrice générale a communiqué avec nos assurances soit la MMQ et elle leur a demandé si la Municipalité est assurée avec ses propres assurances si on entreposait nos biens dans un autre endroit qui nous appartient pas. Notre conseiller a répondu que nos assurances couvriraient les dommages s'il arrivait quelque chose;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'entreposer ses « traillers » et son épandeur à abat-poussière dans la grange à M. Julien Tardif au coût de 200\$ plus taxes et ceci pour l'hiver 2019-2020.

.....

## **19. CLUB DE SKI-DOO / DROIT DE PASSAGE**

2019-11-162

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur le maire à signer pour un an les documents requis concernant la cession d'un droit de passage pour le Club Les Verlois inc. sur la Route Métayer soit du Rang 4 Est au Rang 3 Est section fermé durant l'hiver, passage sur le bout du Rang 4 Est, passage sur le bout du Rang 3 Est, traverse Route Métayer, traverse sur le Rang 2 Ouest, traverse sur le Rang 3 Ouest, traverse sur le Rang 4 Ouest, traverse sur la Route de la Station, passage mitoyen sur le Rang 4 Ouest jusqu'au numéro civique 18 et passage sur le Rang 4 Ouest section fermé durant l'hiver.

.....

## **20. ADHÉSION AVEC L'UMQ POUR LE GROUPEMENT DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR LA SAISON 2020**

2019-11-163

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons* **et/ou** le *chlorure en sodium liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons* **et/ou** *chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

.....

## **21. SERVICE D'INGÉNIERIE FQM**

2019-11-164

**ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

**QUE** Monsieur Mario St-Louis, maire, et Madame Annie Roussel, Directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

**QUE** Monsieur Mario St-Louis, maire, et Madame Annie Roussel, Directrice générale, soient autorisés à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

.....

## **22. VOIRIE**

### **PICK-UP**

La Directrice générale informe les membres du conseil qu'un arbre a tombé sur le camion de voirie vendredi le 1<sup>er</sup> novembre 2019 lors de travaux sur la Route Métayer. Le pare-brise et la cabine sont brisés. La Directrice générale a communiqué avec les assurances. Nous attendons un retour d'appel.

.....

### **FIN DE SAISON**

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil que notre employé municipal a fini les travaux pour l'année.

.....

## **23. CHEMIN D'HIVER**

### **VÉRIFICATION DE LA MACHINERIE D'HIVER**

Monsieur le maire Mario St-Louis, Messieurs les conseillers Jocelyn Côté et Jonathan Rioux iront vérifier la machinerie d'hiver au 2 rue Industrielle, Saint-Éloi, samedi le 9 novembre 2019 vers 9h00.

.....

## **24. DIVERS**

### **SOUPER DE NOËL**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont intéressés à participer à un souper de Noël. Monsieur le Maire décide d'en reparler en séance de travail lorsque tous les conseillers seront présents.

.....

### **POSTE D'ESSENCE DE PROXIMITÉ**

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil que Monsieur Robert Lévesque de la compagnie Harnois Énergies viendra rencontrer les membres du conseil le mardi 19 novembre 2019 à 19h30 au bureau municipal afin de leurs expliquer les procédures pour avoir un poste d'essence de proximité.

.....

### **CROIX ROUGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'adhérer à l'entente proposée par la Croix-Rouge et que cette entente soit déposée aux archives de la municipalité. La Municipalité de Saint-Éloi autorise Madame Annie Roussel, directrice générale, à verser un montant annuel de 170\$ en janvier 2020, en janvier 2021 et en janvier 2022 à la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge qui est prête à secourir les sinistrés de notre municipalité. La Municipalité autorise Monsieur Mario St-Louis, maire ainsi que Madame Annie Roussel, directrice générale, à signer ladite entente valide pour 3 ans pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi.

.....

### **POMPIER (Bois pour la fontaine et chef pompier)**

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil que la Ferme Cotelet inc. fournira à la municipalité au printemps 2020 l'épinette rouge nécessaire soit +/- 53 billots de 24 pieds de long X 8 pouces de diamètre pour refaire le dessus de la fontaine incendie situé sur la rue Principale Ouest.

.....

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a rencontré lundi le 4 novembre au matin Monsieur Normand Morin, chef pompier de notre municipalité, afin de discuter de sa disponibilité en 2020. Monsieur Morin lui a dit qu'il finira ses tâches de chef pompier le 31 décembre 2019 et qu'il restera pompier volontaire afin de faire la transition avec le reste de la brigade. Les membres du conseil autorisent Madame la Directrice générale ainsi que Monsieur le Maire pour discuter avec la Ville de Trois-Pistoles afin de prendre en charge nos besoins en

2019-11-165



sécurité incendie soit les gardes de fin de semaine et les pratiques des pompiers volontaires. Pour ce qui est des achats, de la vérification des équipements et des camions, le comité de sécurité incendie en place en prendra la charge.

.....

## **25. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un contribuable demande aux membres du conseil d'avoir plus d'abat poussière sur la Route des Lévesques section du bas pour la saison 2020.

Un contribuable demande des informations sur les revenus éoliens.

Un contribuable demande des informations sur la SEMER.

Un contribuable demande des informations sur le fonctionnement du nouveau jeu de Pickelball dans la salle.

Monsieur Denis Filion, ouvrier municipal de la municipalité de Saint-Éloi, fait un bilan positif de sa saison. Il informe les membres du conseil qu'il est intéressé à revenir travailler pour la Municipalité l'an prochain à temps plein. Les membres du conseil le rencontreront au printemps pour le début de la nouvelle saison.

.....

## **26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2019-11-166

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h10.

.....

.....  
Mario St-Louis, maire

.....  
Annie Roussel, directrice générale